

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE SERVICES (CGV)

I. Généralités :

Toutes les offres, devis, illustrations, plans techniques, schémas et documents du projet restent la propriété de Cuisine & Co Sàrl. Sans l'accord de ce dernier, il est interdit de permettre à des tiers d'accéder à des documents de l'offre.

II. Commande/Contrat :

- 1) Le **bon de commande** (BDC) est conclu par écrit, entre les deux parties, par la signature des documents préparés par Cuisine & Co Sàrl.
- 2) Des modifications ultérieures (références, coloris, finitions...) sont possibles après consultation mutuelle pour autant qu'elles soient confirmées par écrit (signature d'un avenant).
- 3) Toute modification, après la signature du BDC, peut avoir pour conséquence une modification des délais de livraison et de pose.
- 4) Le montant des rabais, ristournes, promotions... dépend du montant du prix du projet global et de sa marge contributive. Les modifications apportées après la signature du BDC auront pour effet une variation en plus ou en moins du prix du projet ainsi que des variations en plus ou en moins du montant des rabais, ristournes, promotions...
- 5) En cas de variation de - 20% du prix global HT du BDC initial, des frais supplémentaires d'étude de 10% du montant de la différence seront facturés.
- 6) La **commande** (postérieure au bon de commande) a pour effet de figer le projet. Des modifications ultérieures ne sont alors plus possibles à cause du processus de fabrication.
- 7) Les mesures seront contrôlées sur place par nos soins. Toute autre manière de faire à la demande expresse du client dégage notre responsabilité en cas d'erreur.
- 8) Les échantillons de matériaux présentés aux clients sont des échantillons types et peuvent varier par rapport au final qui sera livré et posé. Notamment, dans le cas des matières naturelles, telles que le bois, la pierre ou le verre, il peut arriver que les matériaux fournis divergent clairement de l'échantillon type, dans la limite de la fourchette de variation naturelle.
- 9) Les commandes d'appareils électroménagers effectuées par Cuisine & Co Sàrl sont établies sous réserve d'éventuelles modifications de prix, de référence et de couleur apportées par les fournisseurs.
- 10) Par défaut, ne sont compris dans nos prix : les raccordements et dé raccordements sanitaires et électriques, le percement du canal de ventilation ainsi que les différents travaux préparatoires (murs, plafond...) et équipements nécessaires pour accueillir la hotte d'aspiration, la démolition et l'évacuation des matériaux usagés ou non prévus dans le BDC.
- 11) Le BDC, en plus des CGV, comporte des mentions pratiques réparties dans les différentes rubriques qui composent le projet. Ces mentions font partie intégrante du contrat de vente.
- 12) Le client déclare avoir bien contrôlé tous les postes de son contrat. Il ne pourra prétendre à aucun changement dû à une incompréhension ou à une interprétation différente de ce qu'il trouve dans son contrat.

III. Livraison et transport :

- 1) Le transport, le déchargement et la manutention sont compris dans notre prix, sauf s'il en est formulé autrement sur la commande.
- 2) Si le client charge, à ses frais, les marchandises sur la plate-forme logistique, il doit pointer et signer le Bon de livraison (BDL), de manière contradictoire, avec un employé du transporteur.
- 3) En cas de livraison, le chantier doit être atteignable par camion. En cas d'impossibilité de livraison constaté par le transporteur, une seconde livraison sera facturée au prix de la 1^{ère} livraison augmentée d'un forfait de 150 Fr HT.
- 4) La pièce de stockage des meubles doit être facilement accessible par les livreurs afin de permettre sans encombre le passage et la manipulation des éléments à livrer. Le client s'engage à débarrasser les voies d'accès (couloirs, entrée, escaliers...) de la pièce de stockage et à mettre en lieu sûr tout élément de mobilier ou de décoration pouvant gêner le travail des livreurs.
- 5) Le stockage des meubles s'effectue dans le local concerné par l'aménagement ou adossé. En cas de demande du client d'un stockage dans un local distant de celui à équiper (par exemple garage) un surcoût de Fr 300.- ht lui sera facturé pour l'intervention d'une deuxième personne lors de la pose.

IV. Déchets :

- 1) Les déchets directement inhérents au montage de la cuisine seront débarrassés par nos soins.

V. Montage (pose) :

- 1) Le montage est compris dans notre prix, sauf s'il en est formulé autrement sur la commande.
- 2) Le client s'engage à effectuer, avant la date limite du montage, la mise en conformité de ses installations électriques et sanitaires par un professionnel de son choix. Ces installations devront être en état de fonctionner avant le démarrage du montage (câbles posés, prises pour la hotte, le réfrigérateur, le lave-vaisselle et la lumière montées, grille pour le tuyau d'évacuation d'air posée ...).
- 3) De la même manière, afin que le montage ne souffre d'aucun retard, le client veillera à s'assurer que les murs soient secs et prêts à peindre, les fenêtres installées, les planchers, sols dallés, posés, praticables, secs et protégés. Cuisine & Co Sàrl peut déterminer librement d'autres conditions selon les caractéristiques propres du projet.
- 4) Un local fermant à clé est exigé pour l'entreposage des outils et des fournitures pendant la durée du montage. Le chantier doit être fermé en dehors des heures de travail. Cuisine & Co Sàrl ne pourra être tenu responsable en cas de vol/détérioration de marchandises et/ou d'outils.
- 5) L'électrification des lieux et la mise à disposition d'équipements sanitaires appropriés sont assurées gratuitement par le client.
- 6) Dans le cas d'appareils électroménagers déjà en possession du client ou achetés par des canaux autres que Cuisine et Co Sàrl, le client doit fournir par écrit les références et fiches techniques des appareils avant l'établissement du bon de commande et du métré, et en tout cas avant le passage de la commande. Tout retard dans la transmission de ces informations peut avoir pour conséquence un report des délais de livraison/pose prévus au BDC.
- 7) Par défaut, Cuisine & Co Sàrl n'installe pas les appareils électroménagers/sanitaires non fournis par ses soins. Si le client souhaite ses prestations, il doit le signaler à Cuisine & Co Sàrl : pose par le sous-traitant désigné par Cuisine & Co Sàrl de l'habillage des portes de lave-vaisselles et réfrigérateurs encastrés ainsi que des découpes plaque et cuisson, éviers et du ou des plans de travail...
- 8) Cuisine et Co Sàrl ne prend pas en charge les frais relatifs à d'éventuels ajustements sur les meubles pour les appareils encastrables non livrés par ses soins. Le client doit s'assurer que son fournisseur d'électroménager dispose des compétences techniques nécessaires pour effectuer ces travaux.
- 9) Dans tous les cas, les appareils d'électroménager et les sanitaires non livrés par Cuisine & Co Sàrl doivent être présents sur le chantier avant le démarrage de la pose. A défaut, Cuisine & Co Sàrl facturera en plus, des frais de déplacement et des heures de régies supplémentaires.
- 10) Les travaux supplémentaires, les délais d'attente et les coûts supplémentaires résultant de la non-observation des conditions énoncées peuvent être facturés au client.
- 11) Un certificat de fin de travaux contradictoire sera signé par le client après montage.

VI. Garanties

- **10 ans sur les meubles Schmidt** (au-delà de la 2^e année : hors main-d'œuvre et déplacement)
- **25 ans sur les charnières et coulissants de tiroirs** (au-delà de la 2^e année : hors main-d'œuvre et déplacement)
- **1 an sur le montage (pose).**
- **2 ans sur les appareils ménagers achetés en Suisse** (En option, gratuite ou payante, extension garantie 5 ans chez certains fabricants)
- **2 ans sur les appareils ménagers achetés en Europe, hors main-d'œuvre et déplacements.**
- **2 ans sur les articles sanitaires achetés en Suisse.**
- **2 ans sur les articles sanitaires achetés en Europe, hors main-d'œuvre et déplacements**
- **2 ans sur les accessoires et l'éclairage**
- **6 mois sur les joints**

Le délai de garantie commence à courir au jour de la livraison.

Certaines garanties, ou extensions de garantie, peuvent être conditionnées à l'inscription, par le client, de son/ses produit(s) sur le site du fabricant.

La garantie sous-entend, à la discrétion de Cuisine & Co Sàrl ou des fabricants qui assurent cette garantie, un remplacement par un matériel adéquat et doté de fonctions identiques ou la remise en état, pendant la durée du délai de garantie. Les couleurs, modèles, fonctionnalités et éléments d'origine ne sont pas garantis au niveau du matériel remplacé. Des différences de couleur par rapport aux échantillons et aux modèles peuvent être constatées.

Les marchandises livrées ultérieurement donnent lieu à un délai de garantie propre. Le délai de garantie courant déjà pour les autres équipements de la cuisine n'en est pas modifié.

En dehors des garanties ci-dessus, les normes SIA restent en vigueur.

Garantie en cas de défauts :

- 1) Lorsque des défauts de montage, de fabrication et/ou des défauts de produit sont constatés à la réception de l'ouvrage, Cuisine & Co Sàrl s'oblige à procéder à la réparation desdits défauts dans un délai déterminé par le service production des usines.
- 2) Toute prestation de garantie est exclue dans les cas suivants :
 - Défauts résultant d'un sol inapproprié sur le chantier ou de la mauvaise qualité du travail de tiers non mandatés par Cuisine & Co Sàrl ;
 - Défauts résultant d'un taux d'humidité trop élevé ou d'une surchauffe de l'immeuble ;
 - Défauts résultant d'une utilisation inappropriée, incorrecte ou négligente des meubles et appareils ;
 - Modifications ultérieures de l'ouvrage (exemple : affaissement du plancher) ;
 - Défauts structurels des murs, sols, plafonds... (exemple : plafond pas assez renforcé pour accueillir hotte) ;
 - Défauts résultant de modifications ou de travaux de maintenance conduits par le client ou par des tiers, sans l'autorisation préalable de Cuisine & Co Sàrl ;
 - Achat/installations d'appareils électroménagers et/ ou sanitaires non fournis par Cuisine & Co Sàrl.

VII. Limitation de responsabilité :

- 1) Conformément aux dispositions légales, Cuisine & Co Sàrl est responsable en cas de malveillance ou de négligence grossière de Cuisine & Co Sàrl, mais pas de ses auxiliaires. Toute autre responsabilité, en particulier également pour les vices consécutifs, est exclue sans tenir compte de la nature juridique de la réclamation adressée, dans la limite de ce qui est autorisé par la loi. Les dispositions de la garantie restent réservées.
- 2) Les prestations de garanties ne seront, en aucun cas, supérieures à l'opération de remplacement et d'insertion des éléments concernés dans la cuisine intégrée.
- 3) Cuisine & Co Sàrl dégage toute responsabilité en cas de non fonctionnement d'appareils électroménagers ou sanitaires non livrés par ses soins même si le client a accepté la pose de ces appareils par les sous-traitants mandatés par Cuisine & Co Sàrl.
- 4) Cuisine & Co Sàrl dégage toute responsabilité en cas de non-respect, partiel ou total ou de non application des indications portées sur ses plans techniques. Dans ce cas, il s'engage à appliquer des solutions techniques après signature d'un devis de prise en charge par le client, le Maître d'Ouvrage ou par l'entreprise à l'origine du problème.
- 5) Cuisine & Co Sàrl ne prend pas en charge des factures de Service Après-Vente (SAV) des fabricants intervenus à la suite de mauvaises installations de la part d'entreprises sanitaires ou électriques.

VIII. Délai de livraison :

- 1) La livraison et le début des travaux de montage sont confirmés au client dès la connaissance des délais de livraison de l'usine. Les délais annoncés lors de la signature du bon de commande sont indicatifs et ne constituent donc pas des délais fixes. Ils sont sujets à modification selon les contraintes de production et logistiques.
- 2) Un retard, dans le délai confirmé, ne peut en aucun cas entraîner la résiliation de la commande.
- 3) Si le chantier devait avoir du retard, le client doit nous en avertir au moins cinq semaines avant le délai prévu.
- 4) Si la date de livraison doit être repoussée du fait du client, de plus d'une semaine, la moitié du deuxième acompte sera facturée.
- 5) Les éléments non fournis par Cuisine & Co Sàrl (plan de travail en granit, crédence en verre, etc.), seront livrés selon les conditions du fournisseur. Les dates de livraison et de pose seront communiquées après la prise de mesure effectuée au domicile par les fournisseurs. Les délais standards de ces fournisseurs, annoncés lors de la signature du BDC, ne sont donc pas des délais fermes et sont susceptibles de varier (fermetures usines lors des congés annuels, difficultés d'approvisionnement en particulier).
- 6) Si le client verse l'acompte en retard et/ou fournit des documents ou des informations en retard par rapport aux dates convenues, Cuisine & Co Sàrl est en droit d'invoquer un report du délai de livraison et de pose.
- 7) Si, du fait du client, en particulier en cas de retard de paiement, la pose doit être reportée, un montant de CHF 800.- lui sera réclamé à titre de dédommagement au profit du poseur (journée perdue pour le poseur).
- 8) En cas de report imprévu du délai, décidé en dernière minute, un local pour l'entreposage des fournitures (meubles, électroménager.) peut être demandé par Cuisine & Co Sàrl. Le client assume les risques (vol, incendie, dégâts des eaux, etc.) liés aux fournitures entreposées.
- 9) Toute annulation de la livraison, moins de 24h avant la date prévue, entraîne des surcoûts de manutention sur notre transporteur et sera facturée Fr 250 Fr HT.
- 10) Si la livraison et le montage des cuisines doivent être reportés pour des raisons non imputables à Cuisine & Co Sàrl, ce dernier est en droit d'adapter le délai. Aucune faute n'est imputable à Cuisine & Co Sàrl en cas de retards dus à des situations de force majeure, des mesures des autorités, des événements environnementaux ou d'autres perturbations (par ex. retard de livraison ou non livraison de matériels par des fournisseurs, troubles, sabotage, grèves, conditions météorologiques exceptionnelles, rupture de produits, absence imprévue parmi les effectifs de ses sous-traitants, etc.).

11) Cuisine & Co Sàrl est tenu d'annoncer et de justifier immédiatement de tels retards par écrit, dès constatation de ces retards. Cuisine & Co Sàrl s'engage à trouver des solutions en concertation avec son client. Les mesures de réparation entraînant des frais pour le client requièrent un accord écrit.

IX. Conditions de paiements :

Les montants et date de paiement figurent dans le BDC. En cas de modification des délais, les délais de paiement sont modifiés en conséquence.

Les conditions de paiement sont les suivantes :

- Versement d'un premier acompte de 30% à la commande, payable dans les 10 jours dès réception de la facture. Un retard dans le versement du premier acompte peut entraîner un report des dates de livraison et de pose convenues ou prévues.
- Versement de 70% du montant total 10 jours avant la livraison, ceci même en cas de livraison partielle. Le règlement de ce montant déclenche l'ordre de livraison.

Cuisine & Co Sàrl, est tenu de mettre tous les moyens à sa disposition pour assurer la fin du chantier.

X. Conventions juridiques générales :

Sous réserve qu'aucune disposition légale ne prime, l'ordre des bases contractuelles est le suivant :

- 1) Bon de commande (BDC) entre le client et Cuisine & Co Sàrl, avec le descriptif des prestations et des cuisines, compositions de rangements, salle de bains, des mentions pratiques ainsi que les plans. En cas de divergence entre le texte (descriptif) et les plans (dessins), le texte prime.
- 2) Les présentes conditions contractuelles générales.
- 3) Le contrat d'entreprise selon l'art. 363 et suivants du CO.

Prorogation de for : Genève

- 1) Les parties contractantes s'efforcent de régler par la négociation si possible les éventuels litiges relatifs à la réalisation, l'interprétation et l'exécution du contrat.
- 2) Toutes contestations auxquelles pourraient donner lieu l'interprétation ou l'exécution du présent contrat passé avec Cuisine & Co Sàrl seront soumises à la juridiction des tribunaux genevois, le recours au Tribunal Fédéral étant réservé.

Validité : Par sa signature, le client reconnaît accepter son contrat dans les termes et avoir pris connaissance des présentes conditions générales.